

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 14 FÉVRIER 2024 À 17 H

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 février 2024 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 22 novembre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 13 décembre 2023 (TNO)
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2023
6. Correspondance

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

7. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2023
8. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2023
9. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2024
10. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2024 – TNO
11. Liste des personnes endettées envers les TNO
12. Constats d'infraction – Perception des amendes pour l'année 2023
13. Adoption du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
14. Sites web municipaux – Choix de la firme
15. Autorisation de signature de l'Entente sur les services de police

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

16. Adhésion à la proposition de Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme de la Gaspésie
17. Certificat de conformité : Règlement 667-97-01 amendant le règlement de construction 667-97 de la Ville de Gaspé
18. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-30 amendant le règlement de zonage 2006-08 de la Municipalité de Grande-Vallée

C) Développement socioéconomique

19. État des programmes d'aide financière
20. Dossiers d'investissement
21. Radiation de prêts FLI et provision pour mauvaises créances
22. Radiation de prêts FLS et provision pour mauvaises créances

D) Autres dossiers

23. Engagement de la MRC pour une Table de concertation régionale en mobilité durable
24. Affaires nouvelles :
 - a)
 - b)
25. Période de questions pour le public
26. Ajournement ou levée de la réunion